

Droit, Economie, Justice

Rédaction : Jacques Barraux et Albert Merlin

FEVRIER 2012 - N°15

Le travail, une valeur mal en point

par Xavier Lagarde, avocat, professeur à l'université Paris-Ouest Nanterre La Défense

Une bulle symbolique d'un côté. Une réalité humiliante de l'autre. Dans une société où le désir de réalisation de soi est très fort, le travail a pris une valeur symbolique disproportionnée au regard de la récompense matérielle à laquelle il donne droit. L'argent du travail ne permet pas de capitaliser en vue d'une échéance importante de la vie d'un salarié. Pour y faire face, il faut l'opportunité d'un héritage, d'une plus-value immobilière ou, pour les cadres, un licenciement accompagné d'indemnités bien négociées. L'argent du travail est réduit au rôle d'argent de poche.

Sur le papier, la valeur travail ne souffre aucune critique. Au pays de l'égalité, l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme retient en effet que l'admissibilité des citoyens aux dignités et aux places se fait « selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents ». Avec plus de bonhomie et de légèreté, Georges Brassens ajoutait que « sans travail, le talent n'est rien qu'une sale manie ». Le travail est ainsi le meilleur moyen de féconder nos talents et nos vertus, de développer nos capacités. Il conditionne en conséquence l'accès aux « positions », comme disent aujourd'hui les sociologues, les unes et les autres plus ou moins bien considérées. Au sein d'une société tiraillée entre aspirations égalitaires et hiérarchies implicites, le travail est assurément le juge de paix. A tout le moins, et mieux qu'aucune autre valeur, il concentre les qualités pour occuper ce poste.

Pourtant, cette valeur est bien mal en point. A courte vue, d'aucuns y verront un effet des « 35 heures ». Ils n'ont pas complètement tort, à ceci près que cette réforme, que nous payons encore au prix fort, n'est jamais que le maillon d'une chaîne que nous portons péniblement et de longue date. En deux mots, et ceci n'est pas d'hier, la valeur travail souffre d'un surinvestissement symbolique et d'un sous investissement matériel. On devine la conclusion. Qui veut rehausser la valeur travail doit se hâter de faire l'inverse. Développons.

Au moins en France, la vulgarisation de la pensée marxiste, qui a servi d'assise idéologique aux premières luttes sociales, s'est construite sur la conviction que le capitalisme a perverti la valeur travail. Il fallait y voir une source d'émancipation et de liberté. Les premiers capitaines d'industrie l'ont réduit à l'état de facteur de production. Le travail des ouvriers est ainsi devenu le vecteur de leur aliénation. Même si les luttes se sont

adoucies, l'idée que le travail doit être le lieu d'un épanouissement personnel n'a cessé de se renforcer au fil du temps. La refonte des politiques managériales à la fin des années 1980, magistralement décortiquées par Luc Boltanski et Eve Chiappello dans *le Nouvel esprit du capitalisme*, s'est déroulée en forme de réplique au slogan des seventies qu'on ne peut « perdre sa vie à la gagner ». Les grandes firmes se sont ainsi mises au défi d'offrir le meilleur à ceux qui de salariés devenaient collaborateurs. Certains y croient encore et sur l'air des lampions, fêtent chaque année leur entreprise en chantant « j'aime ma boite ».

Les débats sur les risques psycho-sociaux et la souffrance au travail s'inscrivent sans conteste dans ce mouvement d'exagération des attentes qu'inspire le travail. En observateur averti, Patrick Légeron, auteur notamment du *Stress au travail*, relève que la souffrance se nourrit du surinvestissement. Celui qui craque, c'est d'abord celui qui en fait trop. Il n'obtient pas la reconnaissance attendue alors qu'il juge avoir beaucoup donné. Il souffre en silence jusque parfois, au point de rupture. D'où à nouveau, réflexions et débats sur le bien-être en entreprise, la nécessaire construction d'un nouvel humanisme et plus généralement sur l'identité professionnelle et la fonction symbolique du travail.

Ce qu'on attend du travail est à mettre en parallèle avec ce qu'on en reçoit, au sens le plus matériel des choses. Une rémunération, sans aucun doute, mais assez faible en réalité. Pour peu qu'elle soit honorable, elle autorise essentiellement le recours au crédit et permet accessoirement de payer des impôts. En elle-même et sauf quelques rares professions, probablement en voie de disparition d'ailleurs, dont l'exercice est assorti de bonus mirobolants, les revenus du travail ne permettent guère de capitaliser. Pourtant, seul un minimum de capitalisation offre aux individus le sentiment de sécurité propice à la mise en œuvre de projets d'avenir, la sérénité nécessaire à une prise de risque raisonnée.

Quels sont donc les dispositifs qui permettent de capitaliser, c'est-à-dire ceux qui permettent d'accumuler une ou deux années de rémunération et ainsi de se constituer un patrimoine? Dans la société bourgeoise, petite, moyenne ou grande, ils sont au nombre de trois : l'héritage, les plus-values immobilières et, pour ceux qui sont en mesure de les négocier, les indemnités de licenciement. Il n'est pas rare de voir un couple de cadres amorcer la pompe de l'accès à la propriété grâce à une fraction d'héritage, solder les emprunts complémentaires lors d'un licenciement et loger les enfants grandissant après revente d'un logement devenu trop grand et affectation des plus-values à leur bénéfice. Ce cycle a sans doute des vertus, mais chacun conviendra que la valeur travail s'y épanouit timidement. D'autant que ces trois sources de capitalisation sont peu ou pas taxées, en tout cas bien moins que ne le sont les revenus du travail. D'ailleurs, par une curieuse habitude de langage, ceux qui perçoivent un haut revenu sont généralement désignés comme des « privilégiés ». Une taxation élevée de leur rémunération passe ainsi pour une évidente mesure de justice sociale. A y réfléchir un peu plus, l'évidence dissimule mal une curieuse inversion de valeur.

Quiconque voudrait remettre les choses à l'endroit pourrait suggérer que, sous un angle symbolique et matériel, le travail retrouve sa juste place. Il serait tout d'abord rappelé que le travail est en premier lieu le moyen le plus commun, accessoirement pas le plus malhonnête, de gagner de l'argent et d'assurer par ce biais, sa subsistance et, souhaitons-le, son bien-être matériel. Il est souvent plus que cela, en ce qu'il est l'occasion de rencontres, d'échanges et de reconnaissance. Faut-il pour autant que l'obtention des bienfaits qui l'accompagnent constitue un impératif catégorique ? Il est permis d'en douter, sauf à

provoquer déceptions et parfois drames. Au reste, quiconque s'est construit une existence personnelle équilibrée sait qu'il travaille d'autant mieux que sa vie n'est pas réduite à sa seule sphère professionnelle. Il est temps de dégonfler la bulle symbolique créée autour du travail. Cette première tâche accomplie, il faudrait ensuite que matériellement, les revenus du travail soient un peu plus que de l'argent de poche. Certes, les arbres ne montent pas jusqu'au ciel et ceux qui veulent faire fortune n'ont qu'à se faire entrepreneur. Il serait bon cependant, à l'heure où les uns et les autres appellent à la révolution fiscale, sans cependant la définir clairement, qu'un rééquilibrage s'opère entre la bien légère taxation des capitalisations toutes faites et la lourde imposition des revenus du travail.

Editorial

par Michel Rouger, président de l'institut Presaje

L'ARGENT et le TEMPS PERDUS

Depuis trente ans, la France pratique le demi-tour en politique. Le débat public se nourrit des illusions court-termistes de la société du spectacle. Est-ce la peur d'avoir à affronter les conséquences politiques et sociétales de la révolution des sciences et des techniques ? L'absence de prise en compte de mutations pourtant prévisibles a entraîné la France sur la voie du déclin. Les matériaux qui aident à construire l'avenir sont pourtant accessibles dès aujourd'hui.

Depuis 30 ans, la France a perdu beaucoup d'argent, et encore plus de temps pour arrêter l'hémorragie. Rien ne la prédisposait à ce type d'accident. Elle avait su construire les Trente Glorieuses d'un exceptionnel progrès économique et social, grâce à ses scientifiques, ses entrepreneurs et ses techniciens. Pourquoi a-t-elle accumulé les échecs qui la conduisent vers le déclin économique et social sanctionné par la perte de confiance dont elle fait l'objet ? Parce qu'elle a succombé aux illusions de la société du spectacle qui a envahi les sphères politiques et économiques avec ses rêves.

Les cauchemars qui en résultent tiennent à un choix, incompatible avec la complexité moderne. Les décideurs qui ne veulent pas plus « désespérer Billancourt » que J.P.Sartre, jadis, imposent leur souhaitable – le virtuel de l'instant –, au réel du lendemain – le probable. En 1981, 1996, 2008, les pouvoirs récents ont fait demi-tour, face à des mutations prévisibles, comportementales et/ou technologiques qu'ils n'ont pas pu, su, ou voulu prendre en compte. Puis ils ont repris le mauvais cap.

Cette situation tient à la disparition de la culture générale qui doit inspirer l'action du politique et la négation de son utilité par la culture techno qui domine l'Etat. Cette double faiblesse ne permet plus d'établir l'équilibre entre le probable et l'improbable, le risque et la responsabilité, dans la gestion de l'intérêt général. Elle conduit à faire des lois pour bloquer l'avenir des jeunes, pour les empêcher de remplacer le passé des vieux.

Elle pousse les décideurs à fabriquer de fausses forces majeures qui les exonéreront de leurs échecs. Ils retiennent pour improbable ce qui est la partie du probable qu'ils rejettent pour ne pas contrarier le souhaitable qu'ils savent irréalisable. *La fameuse promesse qui n'engage que celui qui l'écoute*. Cette stratégie du mensonge par omission annihile le sens des risques à prendre, des responsabilités à assumer. Ces fausses protections, associées à la

sacro-sainte précaution, désagrègent la société qui en est victime.

Exemples :

2002, l'euro est mis en place, pour l'éternité, sans voir les risques qu'il a de subir, à bref délai de 10 ans, la contagion d'un virus déjà connu frappant les finances anglo-saxonnes et qui en a fait le malade de 2012, sur lequel le monde entier est penché.

2007, la France choisit une politique de croissance par la dette, sans voir le risque du surendettement qui frappe à la porte de Bercy, et qui, une fois réalisé, cinq ans plus tard, aggrave la situation française et européenne.

2011, La France pré-choisit son président 2012, sans voir le risque, connu, de son élimination immédiate, transformée par les médias spectacles en fausse compassion.

Ces avatars sont le produit de l'absence systématique de prise en compte des mutations technologiques et comportementales, des sociétés, absentes des calculs des décideurs et des conseillers qui gèrent notre argent et notre temps, parce qu'elles perturbent le spectacle.

Entre Richelieu, « l'art du politique est de rendre possible ce qui est souhaitable », Louis XV, « après moi le déluge », et H. Queuille, « le rôle d'un politique n'est pas de résoudre les problèmes, il est de faire taire ceux qui les posent », la France a plusieurs choix pour gérer son temps et son argent. Pour trouver le bon, elle devra s'intéresser aux mutations réelles qu'elle subira plutôt qu'aux projets virtuels qu'elle oubliera.

Les Editions PREMICES, et leurs auteurs, se consacrent à ces recherches.

Lutte contre la drogue : une remise à plat des politiques est inévitable

par Patrick Sansoy, psychologue clinicien, chargé de mission recherche 1992-2011, Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (Mildt), auteur de « La toxicomanie » et autres ouvrages et rapports

Quels sont les produits dont la nocivité est avérée ? La commission des stupéfiants de l'ONU en reste à une liste établie il y a un demi-siècle. Ni l'alcool, ni le tabac n'y figurent. Quelle politique appliquer pour contenir la demande ? La France vit sous le régime de la loi de 1970 qui condamne l'usage de drogue et impose l'injonction thérapeutique. Mais les pratiques des toxicomanes ont profondément évolué. Une remise à plat de la politique des drogues est devenue nécessaire.

Depuis un certain nombre d'années, les débats autour de la dépénalisation ou de la légalisation des drogues sont relancés à l'approche de chaque élection importante. Les arguments développés, tant par les partisans d'une modification des législations actuelles que par ceux souhaitant le statu-quo, ne permettent pas d'évoluer vers une politique plus satisfaisante de la gestion des drogues.

Depuis plus de cinquante ans, une commission des stupéfiants a été instituée au sein de l'ONU à Vienne. Celle-ci a pour fonction de classer les produits dont la nocivité est avérée. La majorité des Etats sont liés au sein de l'ONU par des conventions internationales qui les

engagent à mettre leur législation en accord avec ces conventions.

Depuis cinquante ans, les produits consommés généralement par les pays non occidentaux ont été classés par cette commission, mais les produits psycho-actifs d'usage courant au sein du monde occidental n'ont pas été soumis à cette classification. Si aujourd'hui le tabac apparaissait comme nouveau produit au niveau mondial, l'OMS examinerait la dangerosité, la potentialité de dépendance de ce produit, et elle rendrait un avis très négatif aux instances onusiennes qui classeraient le tabac sur la liste des stupéfiants et en rendraient l'accès interdit...

Nous voyons clairement par ce simple exemple que la constitution de la liste des stupéfiants est très marquée historiquement. Le poids de l'industrie du tabac, comme cela serait d'ailleurs le cas avec l'alcool, est tel qu'un scénario de cette nature est à ce jour improbable. La régulation de l'offre de produits psycho-actifs est déterminée par la mise en place de cette législation internationale. L'interdiction quasi totale des cultures des produits classés (opium, cannabis, coca...) a entrainé de fait un développement de cultures prohibées qui a pour conséquence de constituer un marché illicite au niveau mondial dont on connaît les répercussions désastreuses en termes de criminalité.

La gestion de l'offre de produits psycho-actifs a montré depuis cinquante ans ses limites. Mais qu'en est-il au niveau de la demande ?

Au nom de la santé publique en France, fut votée le 31 décembre 1970 la loi qui reste le pivot de notre politique. Cette loi est centrée essentiellement sur la condamnation de l'usage, l'injonction thérapeutique qui permet d'orienter les toxicomanes vers le secteur sanitaire, et la gratuité et l'anonymat des soins. Cette loi a aussi pour objectif de contenir les comportements « toxicomaniaques » ou de les prévenir. Elle devait, au moment où elle fut votée, contenir l'augmentation du nombre de consommateurs dont la couverture sociale devenait de plus en plus importante, faisant croître les dépenses de santé.

Tout produit figurant sur la liste des stupéfiants tombe sous le coup de la loi. Le classement, produit après produit, des nouvelles substances apparaissant sur le marché, les rend illicites. Nous pouvons constater que les produits les plus nocifs en terme de santé, mais parfois aussi de criminalité, échappent historiquement à cette classification, notamment alcool et tabac.

Les pratiques de consommation échappent au fondement de la loi classificatrice qui procède produit par produit, alors que les utilisateurs mélangent allégrement les substances pour en potentialiser les effets. C'est le cas du mélange alcool-cannabis. La limite entre l'usage et la dépendance est fragile, inégale entre les consommateurs, rendant toute catégorisation inadéquate pour agir. Les malades, mais également les personnes ayant des consommations à risque, ne peuvent relever que d'une approche clinique dans une relation duelle.

A un moment où les pouvoirs publics se préoccupent de plus en plus des conséquences des comportements alimentaires, imagine-t-on une réflexion sur cette question qui ne prendrait pas en compte l'extrême complexité de ces comportements ? L'idée ne viendrait pas de vouloir réguler le comportement boulimique par une loi, ceci n'empêchant pas l'Etat de

contrôler la qualité des produits alimentaires mis sur le marché.

Deux approches complémentaires peuvent être proposées : d'une part, l'éducation qui devrait permettre au citoyen d'échapper aux comportements nocifs ; d'autre part, une offre de soins adaptée répondant à ceux qui sont dans l'excès.

Ceci ne pourra se mettre en place qu'après une évaluation des politiques actuelles. Sans doute cela sera possible en remettant en cause l'équilibre budgétaire qui existe entre les sommes consacrées à la prévention, aux soins, à la répression, et à l'activité internationale.

Piratage sur internet : la guerre est déclarée

par Jean-Luc Girot, directeur associé chez BearingPoint.

La planète internet s'est empressée d'adresser un pied de nez au FBI après la sanction qui a frappé le site MegaUpload de téléchargement illégal. La guerre est-elle pour autant perdue d'avance contre les voleurs du travail artistique? La faiblesse des réponses du type Hadopi pourrait le faire penser. En réalité, le combat ne fait que commencer. Nous n'en sommes qu'à la préhistoire du numérique.

L'un des sujets brûlants de l'actualité numérique est la fermeture du site MegaUpLoad par le FBI aux Etats-Unis. Ce site permettait le téléchargement illégal de copies de films et rapportait énormément d'argent à son hébergeur ainsi qu'à ses sponsors. L'affaire a fait grand bruit et a déchaîné l'autorité américaine, vu l'ampleur que ces activités avaient prise. Mais ne perdons pas de vue qu'il existe des centaines – probablement des milliers – de sites de ce type à travers le monde. Lorsqu'on en ferme un, il s'en ouvre dix le lendemain. On estime à 15 millions par mois le nombre des visiteurs français sur le seul site en question.

Le dispositif imaginé par la France pour contrecarrer ce phénomène de téléchargement illégal s'appelle Hadopi. Cette haute autorité charge les fournisseurs d'accès internet de traquer les utilisateurs contrevenants. En effet, devant la difficulté de s'attaquer à la source du problème, les hébergeurs pouvant potentiellement se trouver dans n'importe quel pays du globe, la France a choisi de s'en prendre aux utilisateurs de ces sites illicites. Hadopi a mis en place un dispositif répressif relativement léger. Depuis 14 mois, il a été envoyé 650 000 avertissements, identifié 44 000 récidivistes, pour finalement n'instruire que 159 dossiers, pour lesquels une suite pénale va éventuellement être donnée, les contrevenants ne risquant qu'un mois de coupure de leur accès internet et 1 500€ d'amende! L'arsenal législatif paraît bien dérisoire devant l'ampleur du phénomène à éradiquer.

En outre, le téléchargement n'est qu'un moyen de consommer illégalement de la vidéo sur internet. Une autre méthode, appelée « streaming », permet de regarder directement le film depuis le serveur, sans devoir télécharger quoi que ce soit. Dans ce cas, les contrôles demandés par Hadopi aux fournisseurs d'accès ne fonctionnent plus. Fragile mesure!

Un autre dispositif législatif, encore secret, est à l'étude par les grands pays de ce monde. Il s'agit d'un traité international nommé Acta (Anti Counterfeiting Trade Agreement). Ce traité, quand il existera, visera à protéger les copyrights. Plus personne ne pourra légalement détenir sur son site un document dont il ne détiendra pas les droits. Mais son

application semble vouloir passer une nouvelle fois par un contrôle des intermédiaires, c'est-à-dire les fournisseurs d'accès. Encore une fois, les vrais délinquants seront ignorés et les utilisateurs de bonne foi fortement pénalisés.

Le problème est complexe. La technologie est omnipotente et internet est impossible à contraindre techniquement par principe. Les dispositifs légaux ne s'appliquant qu'aux pays qui ratifient les décrets, les hébergeurs illégaux trouveront toujours un endroit où s'installer, rendant les lois éternellement impuissantes. Le seul moyen de protéger les intérêts des ayants droit semble passer par le contrôle des consommateurs, lequel ne peut exister sans l'appui des fournisseurs d'accès. Aujourd'hui, Hadopi propose un embryon de réponse qui devra être très largement révisé pour devenir efficace...

Si le législateur échoue, il ne restera plus qu'à laisser faire et à taxer aveuglément l'usage d'internet, afin de pouvoir indemniser les ayants droit lésés.

La perte du AAA, un électrochoc utile pour la France Le cas des finances communales

par François Lainée, co-fondateur du mouvement « Politic Angels ». contact@politicangels.com

Une gifle pour la France. Mais peut-être fallait-il cette humiliation publique pour ouvrir les yeux de l'ensemble de la classe politique. La perte du AAA marque le terme de trente années de dérive financière dans un pays qui est pourtant le recordman de la pression fiscale. Les données chiffrées sur les dépenses de l'Etat et des collectivités locales sont accessibles à tous. Un exemple particulièrement éclairant : l'étude du mouvement « Politic Angels » (MPA) sur les finances des communes.

Eh oui, le AAA est parti... sans doute pour longtemps. Voilà 30 ans que l'Etat a commencé à jouer à la patate chaude. Gouvernement après gouvernement, la France a dépensé plus qu'elle ne gagnait, le déficit primaire provenant d'ailleurs plus du solde des administrations que de celui des dépenses sociales. Et la dette a ainsi augmenté de manière monstrueuse, atteignant désormais 1600 milliards d'euros, soit deux fois les recettes de l'Etat, (une mesure bien plus pertinente que le % du PIB, celle que tout ménage s'applique à luimême).

Et l'Etat, mal en point, est suivi dans un mouvement similaire par les collectivités. Le mouvement des Politic Angels a réalisé récemment une étude sur les finances des communes. Une exploration facile en apparence : le site du ministère des finances fournit en libre accès les comptes de toutes les communes depuis 2000, avec force détails, au moins 20 indicateurs par commune. Mais pour le citoyen qui n'est pas un expert, cette forêt de chiffres ne parle pas du tout.

Et pourtant, il y a quatre ratios très simples, définis par... le ministère des finances luimême pour dire si une collectivité est en bonne santé ou non. Quatre alertes qui sont :

• Le ratio d'autofinancement : c'est le rapport entre les charges de fonctionnement plus le remboursement de la dette et les revenus de la commune. À plus de 100%, la collectivité est en alerte, car elle ne peut plus payer ses investissements (des

- crèches, les écoles primaires, la voirie...). Alors pour investir, elle doit contracter de nouvelles dettes.
- Le ratio d'endettement : c'est le rapport entre l'encours des dettes et le revenu de la commune. À plus de 120%, c'est l'alerte, et le risque que le remboursement de la dette devienne insupportable pour la collectivité.
- Le ratio de rigidité structurelle. Il mesure la part de coûts fixes (salaires et remboursement de la dette) dans l'ensemble des coûts. À plus de 65%, c'est l'alerte, car la collectivité n'a plus de marge de manœuvre si les revenus baissent.
- Et le ratio de pression fiscale qui, s'il dépasse 100% (niveau d'alerte), indique que les contribuables de la collectivité sont plus imposés que la moyenne nationale.

À partir des données brutes de Bercy, nous avons constitué une base de données des comptes de 2007 à 2010 des 36 109 communes de la métropole. Puis nous avons calculé les ratios et les indices d'alerte, et nous avons réalisé une synthèse de ces indicateurs, au niveau national (avant une mise en ligne prochaine de cette base locale). Voici les résultats pour 2010, plutôt troublants :

- L'autofinancement est un problème très répandu. 22% des communes (37% de la population) sont en alerte. Donc près de 4 Français sur 10 vivent dans des communes qui n'ont plus les moyens d'investir sans nouvelles dettes! Près de la moitié des communes de plus de 20.000 habitants sont en alerte sur cet indicateur. Et 12% des communes (30% de la population) sont en alerte en continu depuis 2008. C'est notamment le cas à Tulle, ville de M. Hollande, depuis 2007. En 2010, cela a été le cas à Meaux, ville de M Coppé. Mais aussi, depuis 2008, le cas à Troyes, la ville de M. Baroin, actuel ministre des finances!
- La dette, elle, a atteint un niveau d'alerte dans 15% des communes (15% de la population). 10% le sont déjà de façon durable, depuis 2008. Et, avec la tendance sur l'autofinancement, cette population en alerte d'endettement devrait augmenter à terme
- La rigidité structurelle est l'alerte la moins répandue des trois alertes non fiscales. 4% des communes (10% de la population) « seulement » en sont victimes. Mais ce sont surtout des grosses communes, comme Marseille, Clichy, Meaux ou Limoges. Pour elles, c'est surtout le coût du personnel qui cause la rigidité, avec plus de 55% du revenu de la commune consacré aux salaires, contre 25% à 35% pour les petites communes (une absence d'effet d'échelle très étonnante).

Comme on le voit, la maison France tremble à tous les étages.

C'est ce qui donne à la perte du AAA, avec son côté symbolique, son potentiel positif. Il faudrait pour cela qu'elle réalise enfin le choc psychologique qui amènera certains à passer du rafistolage permanent à de vrais changements de fond. Et sinon, c'est à nous, citoyens, d'y contribuer avant que le mouvement enterre nos enfants.

Faire payer les riches ? Oui, mais d'abord réconcilier la France avec la richesse

par Olivier Babeau, professeur à l'Université Paris 8 Vincennes Saint Denis, chercheur à l'Université Paris Dauphine.

C'est leur faute si tout va mal. Les Français n'aiment pas les riches. Ils les méprisent, les jalousent, les soupçonnent de fraude et les rendent en partie responsables de la crise. Mais, étonnante contradiction, ils attendent d'eux qu'ils aident le pays à... sortir de la crise en réveillant l'économie. L'Amérique protestante recycle volontiers les fortunes accumulées par le biais des fondations philanthropiques. Et si la France s'inspirait de la pratique de l'évergétisme au temps de la Grèce ancienne ?

Il y a quelques mois, à la suite de Bill Gates, de nombreux milliardaires ont annoncé leur volonté de donner une partie significative de leur fortune à des œuvres d'intérêt public. Appel surprenant, mais sans doute bienvenu, dans la mesure où il jette les bases d'une conception nouvelle — pour mieux dire, retrouvée — du rôle et de la place des plus riches dans la société.

Alors que les déficits publics se creusent, les déséquilibres structurels dont souffrent l'Etat et l'ensemble de notre protection sociale apparaissent clairement. La crise grecque a montré que le délai dont nous disposons pour y remédier est beaucoup plus court que nous ne l'espérions. Parmi les solutions évoquées, la moins ressassée par nos démagogues n'est certes pas celle consistant à « faire payer les riches ». Aussi économiquement absurde qu'elle soit dans son application brutale, cette idée n'est peut-être après tout pas dénuée de bon sens. C'est bel et bien la place des citoyens les plus aisés qui nous semble en jeu à la faveur de la crise actuelle de l'Etat-providence, comme en témoigne le récent débat suscité par les déclarations d'Alain Minc sur la prise en charge de la fin de vie.

Dans notre pays épris d'égalité, les plus riches occupent aujourd'hui une place paradoxale : méprisés, volontiers désignés à la vindicte populaire comme fraudeurs en puissance ou patrons forcément voyous, ils sont en même temps ceux dont on veut tout attendre. Il suffit pour cela qu'on veuille simplement piocher un peu plus dans leurs profondes poches. C'est en ponctionnant leurs avoirs, dit-on, que l'on paiera les retraites, que l'on comblera les déficits, que l'on réduira le chômage! Responsables, par construction, de tout ce qui ne va pas, les riches tiendraient pourtant les clés de la prospérité. En France, où la méfiance de certaines religions vis-à-vis des biens de ce monde s'est muée en monomanie égalitariste, le riche est tenu d'expier son péché de possession par toutes sortes de contributions plus ou moins vexatoires qui n'ont plus grand chose à voir avec « l'égale répartition des contributions communes des citoyens en raison de leurs facultés » dont parle la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Et si la grave situation que nous traversons était l'occasion de sortir de cette attitude contradictoire consistant à exiger toujours plus de citoyens que nous faisons tout pour faire fuir et appauvrir ?

L'antiquité nous offre un exemple d'une attitude plus cohérente et économiquement efficace à l'égard de ceux des citoyens qui possèdent le plus. Comme l'a montré Paul Veyne ¹, la Grèce et Rome connaissaient dans l'antiquité une institution nommée évergétisme en vertu de laquelle les citoyens riches participaient largement à diverses dépenses publiques : armement de galères, entretien de monuments, organisation de représentations théâtrales, de jeux, etc. Les évergésies étaient rarement contraintes : la plupart du temps, les citoyens donnaient volontairement ou parce qu'ils en sentaient l'obligation morale. Pour un riche Grec, explique notamment Xénophon dans son *Economique*, la richesse a avant tout pour fonction d'être dépensée au service des dieux, de

ses amis et de la cité. Autrement dit, le riche de l'antiquité se reconnaît et se voit attribué un véritable rôle social qui lui donne certes des avantages, mais surtout plus de devoirs que les autres citoyens ; devoirs auquel il ne saurait déroger sans perdre la face.

Quelle forme pourrait prendre l'évergétisme au XXIe siècle ? Les mentalités d'aujourd'hui ne sont plus celles du Ve siècle avant J.C., cependant les sociologues ont montré que la reconnaissance sociale continue d'être un puissant moteur de nos actions. Pour prendre notre place dans la société, nous sommes capables d'énormément de dons (quelles que soient les formes prises par ce don). Repenser la place du riche dans notre société n'est pas lui attribuer de quelconques privilèges, mais seulement reconnaître qu'il joue, qu'on le veuille ou non, un important rôle social impliquant l'obligation morale de donner plus que les autres.

Concrètement, nous pourrions, comme les Etats-Unis le font par tradition, accorder une plus grande place à la générosité privée, encourageant par tous les moyens les dons et les fondations (en simplifiant réellement leur création notamment; souvenons-nous de l'échec cuisant pour la France de la fondation Pinault, abandonnant le projet de l'île Seguin pour cause de tracas administratifs!). En contrepartie, c'est tout un climat de reproches implicites et de présomption de malhonnêteté qui doit changer. On ne peut pas continuer à mordre la main de celui dont on exige une partie des biens. Oui, les citoyens les plus aisés doivent contribuer plus que quiconque aux dépenses de l'Etat. Ce n'est pas le principe mais les modalités de cette contribution qui doivent changer. Les impôts spéciaux, dont nombre d'économistes ont prouvé le caractère contre-productif (l'exil fiscal coûte selon Jacques Marseille 7 milliards d'euros par an à la France), doivent muter en contributions plus intelligentes qui seront d'autant plus rentables pour l'Etat qu'elles seront encouragées plus que contraintes, affichées plus que menaçantes.

Si nous parvenons à créer une réelle émulation à la participation active des plus riches d'entre nous, si plus aucun homme politique ne peut affirmer qu'il « n'aime pas les riches » sans être ridicule, alors c'est finalement la trop fameuse fracture sociale qui pourrait bien trouver enfin un début de thérapie.

Développement international : l'heure de vérité pour l'enseignement supérieur français

par Olivier de Lagarde, président de l'Association pour le Collège de Paris (art, stylisme, textile, mode, luxe) www.collegedeparis.fr

Les étudiants étrangers ayant obtenu leurs diplômes dans notre pays et désireux de commencer leur carrière en France viennent d'être les victimes collatérales de la politique d'immigration. Fâcheuse péripétie, à l'heure où le marché mondial de l'enseignement supérieur est à la veille d'une véritable explosion. Un marché qui sera dominé par les pays en mesure de former des coalitions de grands établissements et de petites structures performantes. Les forces du public et celles du privé.

¹ Le pain et le cirque, Seuil, 1976.

L'enseignement supérieur français se porte bien et s'exporte encore mieux. Selon le Rapport 2010 de « Campus France », l'agence de promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger, la France reste le troisième pays d'accueil des étudiants internationaux.

Quelles sont les raisons du succès des formations à la française ? Comment développer et capitaliser sur cette réussite dans les cinq années prochaines ? Et pourquoi, dans ces conditions, se lamenter sans cesse sur la faiblesse du système éducatif supérieur français ?

Le French paradox éducatif

Méconnu, illisible, sous-performant et pourtant attractif, l'enseignement supérieur français demeure un secteur d'activité paradoxal, qui se développe, y compris pendant la crise et en dépit de handicaps structurels.

La France est obnubilée par ses contre-performances dans les évaluations académiques internationales. Ses institutions éducatives d'excellence n'occupent pas, loin s'en faut, les premiers rangs de l'Academic Ranking of World Universities établi par l'université Jiao Tong de Shanghai. En 2011, le premier établissement français, l'Université de Paris Sud, n'apparaissait qu'à la quarantième place.

Au-delà du ranking éducatif, les établissements d'enseignement supérieur souffrent d'un déficit de notoriété. Faites le test : demandez à un Américain de citer une école ou université française. Il n'évoquera aucune des gloires de la République : ni Polytechnique, ni Normale Sup, encore moins l'Ena, mais citera volontiers la Sorbonne. Le « collège pour les pauvres étudiants », créé en 1253 par Robert de Sorbon et dont la marque est aujourd'hui dispersée entre plusieurs universités, demeure la seule enseigne académique dotée d'une notoriété internationale spontanée.

En dépit de ses faiblesses, l'enseignement supérieur français est l'un des leaders du marché mondial de l'enseignement supérieur. Marché en plein développement : selon l'OCDE et l'Unesco, il y aura en 2025 265 millions d'étudiants dans le monde, près de trois fois plus qu'en 2000. Parmi eux, au moins 8 millions étudieront en dehors de leur pays d'origine.

Soutenir l'enseignement supérieur privé

Comment aider les PME éducatives à bénéficier de la dynamique des mobilités étudiantes ? Comment le secteur privé de l'Education, qui se développe à l'ombre des mastodontes de l'enseignement supérieur public ou consulaire, peut-il devenir un moteur de la croissance de l'économie française de la connaissance ?

Sans doute, les écoles doivent-elles concentrer leur offre éducative sur des domaines d'excellence française, connus ou méconnus, et avoir le courage de porter une offre de formation dans la langue nationale. Ouvrir ses cursus à l'international ne signifie pas nécessairement enseigner en anglais : les établissements d'enseignement supérieur peuvent rester des lieux d'enseignement « du et en français » pour reprendre la formule de l'Agence universitaire de la Francophonie.

Les pouvoirs publics pour leur part peuvent soutenir davantage, à budget constant, l'enseignement supérieur privé.

Cela suppose, en priorité, une politique ouverte de délivrance de visas à destination des candidats internationaux. L'accueil d'étudiants étrangers, source de devises et de rayonnement, ne doit pas être la victime collatérale des politiques d'immigration. Si la France ne peut pas accueillir toute la misère du monde, elle doit en revanche recevoir la meilleure part, en qualité et en quantité, de la mobilité des intelligences en formation.

Cela demande aussi de considérer l'enseignement comme un secteur d'activité à part entière et d'encourager son développement. A ce titre, les aides publiques existantes, notamment en matière d'exportation, pourraient être mobilisées pour soutenir les PME de l'éducation qui veulent déployer leur offre à l'international. Toutes les facilités doivent être proposées aux étudiants étrangers. L'accompagnement des candidats internationaux (aide à la recherche de logement, soutien aux démarches administratives, enseignement de la langue) pourraient ainsi être confiées à des agences éducatives privées dotée d'un statut particulier.

Cela requiert enfin d'en finir avec la suspicion qui a pu entourer l'enseignement supérieur privé par le passé. Les écoles libres devraient pouvoir, en rupture avec l'archaïque « monopole de collation des grades », délivrer leurs propres diplômes et les faire valoir, avec le soutien de l'Etat, dans la compétition internationale. Les synergies entre l'Université, les entreprises porteuses de l'excellence à la française et les PME de l'éducation restent, en fait, à inventer.

Crise, internet et développement durable : les trois leviers de la consommation collaborative

par Etienne Beaugrand, président de la start up « WattisitCom »

L'époque est propice à la remise en cause des modèles. A commencer par les modèles de croissance et de consommation qui ont prospéré depuis la Deuxième Guerre Mondiale. L'apparition de la « démocratie internet », la montée en puissance du courant écologiste et les effets de la crise sur le niveau de vie des classes moyennes sont à l'origine de multiples expériences éco-responsables. Créateur d'une monnaie numérique (le watt), Etienne Beaugrand explique ainsi en quoi consiste le concept de « consommation collaborative ».

« La consommation collaborative désigne un modèle économique où l'usage prédomine sur la propriété : l'usage d'un produit peut être augmenté par le partage, l'échange, le troc, la vente ou la location de celui-ci. Cette optimisation de l'usage, en réaction à la sous-utilisation classique supposée des produits, est principalement permise par l'échange d'information via Internet. L'essor de cette tendance depuis les années 2000 est donc fortement lié à l'essor de la toile... la consommation collaborative bouscule les anciens modèles économiques en changeant, non pas ce que les gens consomment mais la manière dont ils le consomment.»

Voici donc ce qu'en dit Wikipédia, encyclopédie « populaire » elle-même issue du partage sur le web des connaissances de ses lecteurs et par là même, premier exemple illustrant

collaboration et partage.

Ainsi la consommation collaborative, c'est consommer sans posséder. C'est le remplacement de la vente du bien par la vente de l'usage du bien.

C'est, selon Antonin Leonard, «un nouveau système de redistribution des biens matériels et immatériels, où les échanges se font de façon horizontale et décentralisée entre particuliers. C'est une économie de la fonction, l'usage prévaut sur la possession et l'échange entre particuliers est préféré à l'économie centralisée. »

On se regroupe cependant pour acheter ensemble à la façon des centrales d'achat, mais à sa convenance personnelle, à son besoin propre et non à l'initiative de grands groupes déshumanisés qui vous appâtent pour des «achats sous influence».

On organise également la redistribution de biens d'une personne les possédant à une personne les recherchant. On partage même des ressources immatérielles entre particuliers : espace, temps, compétences.

On consomme enfin des services au lieu de produits : on n'achète plus l'objet mais le besoin qu'on en a. C'est la naissance de l'auto-partage, des vélos en libre-service, des plateformes comme eBay ... et des groupements de consommateurs sur les circuits courts.

Internet et les différentes plateformes qui apparaissent actuellement proposent des solutions avec lesquelles le consommateur peut continuer de consommer autant qu'auparavant mais sans toutefois devenir propriétaire définitif des biens : l'échange et le partage lui sont facilités par la machine que l'homme a crée.

La consommation collaborative peut être liée au tissu économique. Il y a ceux pour qui le collaboratif n'a jamais été un choix mais un mode de vie, et ceux pour qui ce nouveau modèle est devenu une nécessité du fait des conjonctures économiques. Ces derniers ont changé de regard sur le fait même de consommer. Les particuliers, aux Etats-Unis par exemple, sont entrés dans l'ère de la débrouille. Ils ont aussi pris conscience que les biens qu'ils possédaient pouvaient générer un revenu : logement, voiture, électroménager, compétences.

Aux Etats-Unis et chez plusieurs de nos voisins Européens, cette notion d' « utilisation des biens », prenant le pas sur la notion de «possession des biens», et qui définit le modèle de la consommation collaborative, y est beaucoup mieux intégrée. En effet, les petites entreprises qui innovent ont un pouvoir que les PME françaises n'ont pas : elles sont mises en avant car elles produisent un service. Elles transforment un produit en service et font ainsi évoluer ce que l'on pourrait appeler l'économie de consommation pure en économie de fonctionnalité.

En France, la consommation collaborative est un mode de consommation encore nouveau. Face à la baisse du pouvoir d'achat, le collaboratif s'installe petit à petit et le consommateur s'adapte via les outils mis à sa disposition à des pratiques auxquelles il n'est pas habitué.

Contrairement à d'autres pays du globe, et à cause d'un état d'esprit propre aux

organisations françaises, le collaboratif ne peut s'installer dans notre pays sans que le consommateur ne soit auparavant informé voire formé. Car nous en sommes en réalité à un point où le besoin collaboratif n'est pas encore suffisamment entré dans les mœurs.

Les Français ne sont pas si différents de leurs voisins européens et outre-Atlantique. Eux aussi souhaitent disposer de systèmes «éthiquement» logiques en opposition à la folie consommatrice actuelle. Il suffit de constater l'engouement grandissant des Français pour les plateformes de covoiturage, le rejet de la consommation ubuesque de produits alimentaires achetés à l'autre bout du monde alors que le voisin en cultive dans son potager, le succès des sites d'échanges, de troc, de revente.

Et pourtant, le Français moyen est-il prêt à ne plus être propriétaire de son véhicule?

Sommes-nous prêts à louer notre tondeuse à gazon pour un jour ?

On entend souvent dans les émissions télévisées et radiophoniques de brèves interventions sur la consommation éthique, sur les «consom'acteurs» comme on les appelle. Mais qui sont les Français qui consomment collaborativement ?

Aujourd'hui, alors que l'on compte plus de 200 000 utilisateurs de service d'auto-partage en Allemagne, nous sommes à peine 20 000 à partager nos véhicules en France.

On peut se demander s'il ne peut y avoir un lien de cause à effet avec le fait que la France ait adopté depuis plusieurs années un modèle basé sur la consommation plutôt que sur la production : nos habitudes d'«hyper consommants» ont été sciemment, et de longue date, programmées par les grands distributeurs .

Les outils qui ont été développés pour ce modèle de consommation ont eu un impact direct sur nos comportements. Nous consommons et souhaitons être des « possédants » alors que, par exemple, certains outillages (de jardinage, de bricolage...), meubles d'appoint, équipements sportifs..., même le vélo, la voiture, ne sont utilisés, pour certains, que très occasionnellement. Or ils sont aujourd'hui notre propriété à l'année. Nous ne sommes donc que des «possédés» d'un modèle de consommation à outrance : les outils marketing et la puissance des institutions qui ont mis en place ces outils de consommation ont le contrôle sur le comportement du consommateur.

Actuellement, la mise à disposition des outils de partage n'est pas la même chez nous et chez nos voisins. Aussi l'intégration se veut, de ce fait, beaucoup plus difficile. En effet, puisque nous avons donné le pouvoir à la consommation et à la possession, il est difficile, maintenant, de proposer et/ou d'imposer un modèle économique différent. Il nous faut passer de l'avoir (j'ai une voiture par exemple) à l'être (je suis mobile). Il nous faut aller vers moins de choses (moins d'avoir) mais plus d'expériences (plus d'être). Une nouvelle économie de l'expérience (je loue, je partage, j'échange...).

Finalement, le consommateur n'aura le choix, en France, du collaboratif qu'une fois que les grandes enseignes de la consommation auront décidé d'informer et de former les consommateurs à ce nouveau modèle

Ou alors, d'un point de vue plus optimiste, le consommateur fera sa «révolution de

printemps de la consommation», les investissements seront alors faits dans les sociétés nouvelles et innovantes qui promeuvent ce genre de consommation, et nous redonnerons aux individus le pouvoir de production.

Je crois, comme beaucoup d'autres, que nous ne sommes qu'aux prémices d'un changement majeur de perspective et de relation aux biens : la « crise » va avoir raison du déraisonnable ; c'est «le sens de l'histoire», qui se fera de gré (éco-responsabilité) ou de force (perte du pouvoir d'achat). Après le temps de l'hyper consommation est venu le temps de l'économie du partage.

Aussi, en opposition aux comportements individualistes, dont souffrent aujourd'hui les sociétés occidentales, le collaboratif apporte une alternative éthique voire sociale aux populations. Les produits et services collaboratifs qui se situent aujourd'hui sur des niches économiques en France sont les futurs standards du comportement responsable et/ou raisonnable de la consommation de demain. Cette nouvelle éthique, ce nouveau mode de consommation, est une facette de ce qu'on appelle le développement durable ou encore l'éco-responsabilité. Non seulement on veut acheter selon son besoin mais on veut savoir ce que l'on achète et à qui on l'achète. Cette consommation collaborative entraîne une optimisation des ressources. Enfin, les outils pour inciter la population à cette consommation sont déjà à disposition, la transition se fera efficace et rapide, lorsque les investisseurs seront enfin prêts eux aussi, sous la poussée des exigences croissantes des peuples, et lorsque les techniques de valorisation des entreprises auront évolué vers des modèles plus humains.

PRES@ JE.COM

Une publication de l'Institut PRESAJE

(Prospective, Recherche et Etudes Sociétales Appliquées à la Justice et à l'Economie)
Siège social : 2 avenue Hoche 75008 Paris - Courrier : 30 rue Claude Lorrain 75016 Paris
Tél. 01 46 51 12 21 - E-mail : contact@presaje.com - www.presaje.com
Directeur de la publication : Michel Rouger